

Retraite progressive

Par Corinne 62

Bonjour, je suis cadre en forfait jour actuellement dans la fonction publique hospitalière. Je passe normalement en retraite progressive a compter du 1 décembre 2026. Dossier en cours. Mon souhait était de faire un 40% mais impossible dans le public apparemment, je ne sais pour qu'elle raison. J'ai donc pris un 50%. En forfait jours, combien une personne dans mon cas doit travailler a minima ? Fatiguée j'avoue souhaiter baisser au maximum mon activité. J'ai entendu parler de 87 jours... Congés déduits ? J'aimerais une aide. Merci a vous.